

ACCÈS JUSTICE TNO

Exercer un contrôle sur
votre vie financière future :

LES PROCURATIONS



Qu'est-ce qu'une procuration?

Une procuration est un document légal qui confère à une personne désignée le pouvoir de gérer vos finances et de prendre des décisions en votre nom.

Ce document peut être rédigé pour entrer en vigueur à une date précise, lors d'un événement déterminé ou avec une certaine flexibilité laissée à la personne nommée.

Une procuration vous offre la tranquillité d'esprit en garantissant que vos finances seront gérées par une personne de confiance si vous perdez votre capacité mentale.

Qui devrait avoir une procuration rédigée pour protéger ses intérêts futurs?

En général, il est essentiel que tout adulte dispose de documents légaux pour protéger ses finances futures au cas où il deviendrait incapable.

Une fois qu'une personne perd sa capacité mentale, elle ne pourra plus faire de choix par elle-même ni signer une procuration pour désigner quelqu'un qui prendra des décisions en son nom. Elle ne pourra signer une procuration que si elle retrouve sa capacité à prendre ses propres décisions.

Est-ce qu'il a différents types de procurations?

On distingue généralement deux types de procurations :

- La procuration durable (aussi appelée procuration perpétuelle).
- La procuration surgissante.

Qu'est-ce qu'une procuration durable (procuration perpétuelle) et qu'est-il important de retenir?

Nous ne pouvons pas prédire l'avenir et, malheureusement, la vie peut nous mener dans des directions inattendues, comme un accident ou une maladie pouvant affecter notre capacité mentale à prendre nos propres décisions.

Les procurations durables sont des documents régis par la *Loi sur les procurations* qui permettent de désigner une ou plusieurs personnes pour prendre des décisions en notre nom si nous devenons incapables de le faire nous-mêmes.

De plus, une procuration peut autoriser la personne nommée (mandataire) à signer des documents légaux en notre nom si nous sommes dans l'incapacité de le faire nous-mêmes, par exemple pour l'achat ou la vente d'une maison.

Avoir une procuration vous offre la tranquillité d'esprit en sachant que la ou les personnes choisies pourront vous assister si le besoin se présente.

Qu'est-ce qu'une procuration subordonnée à une condition suspensive et qu'est-il important de retenir?

Une procuration subordonnée à une condition suspensive est une procuration qui devient effective à une date future précise ou lorsqu'un événement survient, par exemple lorsque le mandant devient incapable de gérer ses affaires financières en raison d'une incapacité mentale.

Quelles sont les conditions nécessaires pour garantir la validité d'une procuration et qu'elle respecte les exigences de forme?

Afin d'être valide en vertu de la *Loi sur les procurations*, la procuration doit respecter les conditions suivantes :

- La procuration est rédigée par écrit.
- Elle est datée.
- Elle est signée par le mandant ou porte une signature que le mandant atteste comme étant la sienne, en présence d'un témoin.
- Elle est signée par le témoin en présence du mandant.
- Elle prévoit, selon le cas :
 - » qu'elle prendra effet à une date fixée ou lorsqu'un événement précis survient,
 - » qu'elle restera en vigueur malgré l'incapacité mentale du mandant survenue après sa signature.
- Le mandant est âgé d'au moins 19 ans et possède la capacité mentale au moment de la rédaction de la procuration.
- Le mandataire est âgé d'au moins 19 ans et possède la capacité mentale.
- Le mandataire ne doit pas être considéré comme failli et non libéré (undischarged bankrupt).

Qui devrais-je choisir comme mandataire?

Ce choix est personnel. Toutefois, il est essentiel de choisir quelqu'un en qui vous avez confiance. Le mandataire choisi sera en mesure de prendre des décisions importantes à votre sujet, et ces décisions pourraient avoir un impact significatif sur votre vie, notamment parce qu'il pourrait être amené à gérer vos finances. Il est donc crucial de choisir une personne digne de confiance pour vous assurer que vous serez entre de bonnes mains.

De plus, il est important de vous assurer que votre mandataire respecte les conditions suivantes :

- Il est digne de confiance. Vous ne souhaitez pas vous retrouver dans une situation où vous seriez exploité financièrement.
- Il accepte le rôle de mandataire.
- Il a de l'expérience en gestion d'affaires financières.
- Il est disponible pour vous assister si le besoin se présente.
- Il connaît vos souhaits et préférences pour pouvoir prendre des décisions en votre nom si nécessaire.

Votre mandataire DOIT être digne de confiance, car, selon les conditions énoncées dans votre procuration, il pourra gérer vos affaires financières, vendre ou acheter des biens immobiliers en votre nom, ouvrir ou fermer vos comptes bancaires, etc.

Quels sont les **faits importants** au sujet des procurations?

Important!! *Vous devez avoir entièrement confiance en le mandataire nommé! Vous pourriez être à risque d'un épuisement financier !!*

- Si vous ne connaissez personne digne de confiance, vous pouvez engager des services professionnels.
- Vous ne devez jamais vous sentir obligé ou forcé de signer une procuration. Consultez un avocat si vous avez des préoccupations.
- Une procuration peut être révoquée en tout temps, sauf si le mandant n'a pas la capacité mentale.
- Une procuration prendra fin à votre décès.
- Une procuration peut nommer un ou plusieurs mandataires qui agiront seuls ou conjointement.
- Il est important de consulter un avocat pour vous assurer que votre procuration respecte les exigences légales prévues par la *Loi sur les procurations*. De plus, l'avocat peut vous offrir des conseils juridiques importants pour vous aider à prendre les meilleures décisions concernant votre avenir.
- Si vous perdez la capacité mentale et que vous n'avez pas mis en place les documents légaux nécessaires pour protéger votre futur, vos proches devront entamer des procédures judiciaires pour nommer un curateur. Sinon, le curateur public pourrait gérer vos finances. Les procédures légales pour nommer un curateur peuvent être longues et coûteuses.



Quand **prend fin** une procuration?

Une procuration prend fin lorsqu'un des événements suivants survient :

- Votre décès.
- Vous la révoquez.
- La Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest l'annule ou démet votre mandataire de ses fonctions.
- Une ordonnance de curatelle est prononcée par la cour.
- Votre mandataire meurt ou perd sa capacité mentale, et aucune personne n'est nommée pour le remplacer.
- Si vous avez une procuration subordonnée à une condition, elle prend fin lorsque l'événement déterminé ou la date fixée dans la procuration est atteint ou passé.

Où devriez-vous **garder** votre procuration?

Vous devriez conserver votre procuration dans un endroit sûr, mais facilement accessible à votre mandataire. Il est également important d'informer vos proches que vous avez une procuration et de vous assurer qu'ils savent où trouver le document. S'ils ne peuvent pas y accéder, il pourrait leur être impossible de vous assister et de respecter vos souhaits concernant votre avenir.

Définitions :

Mandant : Personne qui donne une procuration.

Mandataire : Personne autorisée à agir au nom du mandant en vertu d'une procuration.

Ressource : La Loi sur les procurations, L.T.N.-O. 2001, ch. 15



LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE

CONTACTEZ-NOUS

justicetno@franco-nord.com
federationfrancotenoise.com/justicetno

RFOUGERE@ICLOUD.COM | WWW.RENEEFOUGERELAW.CA

Renée Fougère Law et/ou Maître Renée Fougère déclinent toute responsabilité, légale ou autre, pour toute erreur ou omission. Ce document a pour but de fournir de l'information générale uniquement et ne constitue pas un avis juridique ou professionnel. Vous êtes fortement encouragés de discuter vos affaires personnelles avec un avocat qui peut vous fournir des conseils juridiques.

Bien que ce document utilise actuellement le masculin, nous sommes en démarche active pour adapter notre langage dans le futur afin de mieux refléter la diversité de notre communauté et de demeurer en cohérence avec nos valeurs d'équité et d'inclusion.

ANNÉE DE PRODUCTION 2025

Ministère de la Justice Canada | Department of Justice Canada